



## Pep transmission réalisé en 1998

Par **Iarriviere**, le **04/05/2009** à **21:32**

Bonjour,

Le beau-père de mon épouse a souscrit un PEP Transmission en 1998. Mon épouse ainsi que sa soeur ont été désignées bénéficiaires. En 2001 elles ont accepté, selon l'article de loi L132-9, d'en être bénéficiaires. En 2007, elles ont refusé que le souscripteur réalise des rachats partiels (des personnes gravitant autour du souscripteur voulant manifestement s'accaparer ses économies placées sur ce PEP, le souscripteur a 87 ans...). A ce jour, elles sont assignées, de même que la caisse d'épargne, devant le tribunal de grande instance.

Voici ma question : La loi L132-9 a subi des modifications, notamment en 2007, Est-ce qu'un PEP Transmission ouvert en 1998, est soumis aux modifications de la loi, en d'autres termes : y a-t-il un effet rétroactif ?

Par avance, je vous remercie pour la réponse.

Y.Larriviere.